

Sevran, le 12 avril 2023

COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE SEVRAN

Interpellations de lycéens le 27 mars 2023

A l'occasion de la mobilisation contre la réforme des retraites, deux manifestations se sont déroulées à Sevran, samedi 11 mars et vendredi 31 mars 2023, dans le calme, en présence des services de police.

Toutefois, le 27 mars, des incidents (feux de poubelle et tags) ont eu lieu en marge d'un blocus du lycée Blaise Cendrars, et la police nationale, qui avait été requise pour maintenir l'ordre et protéger la circulation aux abords du lycée, a procédé à plusieurs interpellations.

Les conditions des interpellations et des gardes à vue sont encadrées par la loi, dans le respect des droits fondamentaux des personnes, d'autant plus lorsqu'il s'agit, comme ici, de mineurs.

Plusieurs des lycéens ont témoigné hier dans la presse pour dénoncer les conditions de leurs gardes à vues. Notre état de droit ne saurait tolérer aucune ambiguïté : la garde à vue est placée sous le contrôle du Procureur de la République, qui s'assure de son bon déroulement auprès des fonctionnaires de police.

Je demande donc aux autorités compétentes de faire toute la lumière sur cette situation et de prendre toutes les mesures de sanction nécessaires si les faits étaient avérés. Je souhaite les rencontrer pour leur rappeler nos exigences communes de respect des principes de droit républicain.